

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3456 Société : RAM ASOLO

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : NAAMANE ABDELHAK

Date de naissance :

Adresse : 7, Rue 67 Hay My ABDELLAH - CASA

Tél. 069.895.35.70 Total des frais engagés : 439.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr AECHAK Mohamed  
Médecine Générale Echographie  
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui  
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui  
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui  
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui

Date de consultation : 12/01/23

Nom et prénom du malade : NAAMANE ABDELHAK Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : epiglottite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 20/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le paiement des Actes
22/05/93	C		200 DT	Dr. ACHAK Médecin Généraliste Issasia 1 Mosquée El-Bahr 022.85.015 - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
	12/21/2023	239.40

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES														
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.														
<b>Important :</b> Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.														
		<b>DENTS TRAITÉES</b> <b>NATURE DES SOINS</b> <b>CŒFFICIENT</b>	CŒFFICIENT DES TRAVAUX											
MONTANTS DES SOINS														
DEBUT D'EXÉCUTION														
FIN D'EXÉCUTION														
	<b>O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES</b> <b>DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE</b>	CŒFFICIENT DES TRAVAUX												
		<table border="0"> <tr> <td style="text-align: right;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: left;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: left;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">B</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: left;">00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: left;">11433553</td> </tr> </table>	H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000		35533411	11433553
		H	25533412	21433552										
		D	00000000	00000000										
		B	00000000	00000000										
			35533411	11433553										
MONTANTS DES SOINS														
DATE DU DEVIS														
DATE DE L'EXÉCUTION														
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>														
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION</b>														

**Docteur Mohamed ACHAK**  
**OMNIPRATICIEN**  
**Médecine Générale**

N° 4, Lissasfa 1, Km 9 - Route d'El Jadida  
(Mosquée Al Bahraoui) - Casablanca  
Tél. : 05 22 65 01 37

**الدكتور محمد عشاق**  
**الطب العام**

4، ليساسفة 1 ، كلم 9 طريف الجديدة  
(مسجد البحراوي) الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 65 01 37

Nom : NAAMANE

Age : ..... Poids : Abdelhak

Casablanca, le 12/01/23 الدار البيضاء، في

12.80

1) Hopital 40

(SV)

32.10

2) Hôpital x 14 J

(SV)

29.50

3) Cardsurg. Hospital

(SV)

239.40

Dr. ACHAK Mohamed  
Médecine Générale Echographie  
Lissasfa I Mosquée Bahraoui  
Tél.: 022.65.01.37 - CASABLANCA

Pharmacie FEDALP  
Abdelmjid EL FATHI  
9, Bld 23 Hay El Felah  
El Alla - Mohammadia  
Tél. : 023 30.20.14

LOT 220447  
EXP 01/2024  
PPV 122.80DH

LOT: 220615  
PER: 08/2025  
PPC: 79.50DH

**CARBOSORB®**  
Transit

6 118000 011255  
P.P.V: 87DH10  
PERIDIS 1MG/ML O  
SUSP UV 200ML  
LOT: 21E007  
PER.: 07/2023